

## DEMANDE DE LOCATION DE VAISSELLE ET DE MATERIEL

**Enlèvement le Vendredi à 18H30**

**Retour le Lundi à 18H30**

### ASSOCIATION ADHERENTE AU COMITE DES FÊTES

Nom de l'association adhérente :

Date de la location :

Responsable de la location :

Adresse mail :

Téléphone :

### PARTICULIER OU ASSOCIATION NON ADHERENTE

Nom :

Date de la location :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Adresse mail :

Téléphone :

## CAUTION : 150 €

Demande de location faite à Viriat le :

Remise de la caution faite le :

Signature :

Signature :

## MATERIEL

Désignation	Qté dispo	Qté dem	Qté distrib	Qté rendue	Perte ou casse	PRIX A L'UNITE		TOTAL
						Asso adhérente	Part ou asso non-adhérente	
Table pliante 2m x 0.70m avec rebord	52					Gratuit	3 €	
Table pliante 2m x 0.70m sans rebord	25					Gratuit	2 €	
Table pliante 2.5m x 0.70m	20					Gratuit	3 €	
Plateau 2.40m x 0.70m + tréteaux	8					Gratuit	3 €	
Banc 2m	33					Gratuit	1.5 €	
Banc + de 2m	5					Gratuit	1.5 €	
Chaise plastique pour l'intérieur	159					Gratuit	1 €	
Chaise plastique verte	307					Gratuit	1 €	
Chaise plastique grise	38					Gratuit	1 €	
Mange debout	30					Gratuit	5 €	
Gaufrier	4					Gratuit	15 €	
Trépied gaz	2					Gratuit	10 €	
Machine à hot dog	1					Gratuit	20 €	
Barbecue	2					Gratuit	10 €	
Cafetière	2					Gratuit	10 €	
Percolateur	1					Gratuit	20 €	
Four/grill (220 volts)	1					Gratuit	30 €	
Friteuse 2 bacs (380 v)	1					Gratuit	40 €	
Friteuse 1 bac (220 v)	2					Gratuit	20 €	
Remorque frigo	1					100 €	150 €	
Coffret électrique pt modèle (N°1)	1					Gratuit	NON LOUABLE	
Coffret électrique gd modèle (N°2)	1					Gratuit	NON LOUABLE	

**Le matériel doit être rendu propre et doit être rangé correctement dans les caisses et emplacements prévus dans le local**

## VAISSELLE

Désignation	Qté dispo	Qté dem	Qté distrib	Qté rendue	Perte ou casse	PRIX A L'UNITE		TOTAL
						Asso adhérente	Part ou asso non-adhérente	
Bacs de vaisselle comprenant : 24 assiettes 24 couteaux 24 fourchettes 24 grosses cuillères 24 petites cuillères	3					Gratuit	12 €	
Verre à canon (la dz)	6					Gratuit	2 €	
Verre Picardie (la dz)	7					Gratuit	2 €	
Bacs de 36 verres à canon	3					Gratuit	6 €	
Pichet plastique 1L	40					Gratuit	0.50 €	
Casserole INOX gd modèle	1					Gratuit	5 €	
Casserole INOX Mn modèle	1					Gratuit	4 €	
Plat à rotir INOX	2					Gratuit	5 €	
Bac plastique gd modèle	1					Gratuit	3 €	
Bac plastique pt modèle	7					Gratuit	2 €	
Essoreuse à salade de collectivité	1					Gratuit	3 €	
Plateau rectangulaire	219					Gratuit	0.50 €	
Bonbonne à robinet 20 L	3					Gratuit	5 €	
Seau à champagne	16					Gratuit	1 €	

**La vaisselle doit être rendue propre et doit être rangée correctement dans les caisses**

**LE PAIEMENT DE LA LOCATION DEVRA FAIT  
IMPERATIVEMENT AU RETOUR DU MATERIEL  
LE LUNDI à 18H30**

# REGLEMENT

## I. LOCATION DE MATERIEL AUX PARTICULIERS ET ASSOCIATIONS ADHERENTES

Le comité des fêtes dispose de matériel (tables, chaises, bancs, friteuses, cafetières, four/grill, vaisselles, chapiteaux et remorque frigo) qu'il met à disposition des personnes de la commune pour les fêtes de familles, fêtes de quartier...

## II. RESERVATION

- a. La réservation du matériel devra être faite impérativement sur les imprimés qui sont à disposition au secrétariat de la mairie.
- b. Cette réservation devra être retournée au minimum 15 jours avant la date prévue de la manifestation
- c. Les associations adhérentes au comité des fêtes restent prioritaires pour l'utilisation du matériel, dans la mesure où celles-ci en effectuent la demande dans les délais indiqués soit 1 mois

Aucune demande de particulier ne peut être honorée avant ce délai.

## III. DEPART ET RETOUR

La distribution du matériel et son retour s'effectueront le vendredi et le lundi à 18H30 ainsi que la veille et le lendemain des jours fériés, **IMPERATIVEMENT** dans le local du comité des fêtes sous la salle des fêtes.

Aucun matériel ne sera distribué ou réceptionné en dehors de ces jours et heure de permanence.

Le matériel devra être rendu propre.

## IV. TARIFS DES LOCATIONS

- a. Les tarifs de location du matériel sont disponibles au secrétariat de la mairie et indiqués sur les feuilles de réservation. Ils correspondent à la durée d'utilisation du week-end ou jour férié
- b. Toute modification des tarifs se fera au 01 Janvier et sera valable pour l'année entière
- c. Le règlement se fera **OBLIGATOIREMENT** lors du retour du matériel

## V. CAUTION

Toute sortie du matériel fera l'objet du versement d'une caution qui sera restituée au retour du matériel sous réserve de l'état du matériel retourné. La caution est à remettre le jour de la demande de location du matériel.

## VI. PENALITES

**En cas de non-retour du matériel aux heures et jours prévus, toute journée supplémentaire sera facturée au tarif de la location en vigueur et un nouveau rendez-vous devra être pris avec le permanent de service.**

**Toute détérioration ou perte fera l'objet d'une facturation ultérieure et correspondra au remplacement ou à la remise en état du matériel endommagé ou égaré.**

## VII. APPLICATION DU PRESENT REGLEMENT

Toute personne signant le bon de réservation s'engage à appliquer et à honorer le présent règlement. Sa non application fera l'objet de pénalités fixées par le conseil d'administration du comité des fêtes.

LE PRESIDENT DU COMITE DES FETES